

Zeitschrift: Schweizer Archiv für Tierheilkunde SAT : die Fachzeitschrift für Tierärztinnen und Tierärzte = Archives Suisses de Médecine Vétérinaire ASMV : la revue professionnelle des vétérinaires

Herausgeber: Gesellschaft Schweizer Tierärztinnen und Tierärzte

Band: 116 (1974)

Heft: 1

Artikel: Agriculture biologique, une réalité ou un mythe?

Autor: Dapples, C.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-588517>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Agriculture biologique, une réalité ou un mythe?¹

par Ch. Dapples²

Il peut paraître étonnant, sinon paradoxal, qu'un sujet tel que celui qui est proposé ici, soit traité par un vétérinaire, et il peut paraître encore plus étonnant qu'il soit présenté dans le cadre d'un thème sur l'hygiène des denrées alimentaires d'origine animale.

Point du tout, si l'on songe que le vétérinaire, le praticien en particulier, est placé dans une situation unique entre le producteur de protéines animales et le consommateur de celles-ci, indispensables à son alimentation. Le premier postulat est ainsi justifié. Quant au second, il découle immanquablement du premier, puisque le vétérinaire a la responsabilité de protéger le consommateur et de lui garantir la qualité hygiénique irréprochable et l'innocuité certaine des produits alimentaires qui lui sont offerts. Or, il se trouve précisément que les vétérinaires praticiens contrôlent, de ce point de vue, l'ensemble du territoire.

Nous signalons à titre d'information qu'en 1971 le rendement agricole brut épuré a été de 77% pour les productions animales et de 23% pour les productions végétales, ce qui souligne, si besoin est, l'intérêt des vétérinaires aux productions animales.

En fait, la mission du vétérinaire praticien se caractérise par une quintuple activité professionnelle qu'il est seul à pouvoir assumer et pour laquelle il endosse sans contestation possible l'entière responsabilité. Il doit finalement défendre aussi bien les intérêts des producteurs que ceux des consommateurs sans léser ni les uns ni les autres.

Dans le cadre de son activité professionnelle quotidienne, les grandes missions du vétérinaire praticien sont:

1. *Médecine vétérinaire curative*,
pour assurer la rentabilité de l'exploitation individuelle et familiale.

2. *Prophylaxie vétérinaire*
dans les grandes exploitations (exploitations de masse), qu'il s'agisse d'exploitation de reproduction ou d'atelier d'engraissement (production de protéines animales).

¹ D'après un exposé présenté aux Journées Vétérinaires Suisses, 29/30 sept. 1973 à Lausanne.

² Adresse: Dr. Ch. Dapples, Av. de Valmont 16, 1010 Lausanne.

3. *Dépistage précoce des maladies infectieuses ou parasitaires et des zoonoses* pour éviter soit des pertes animales importantes, soit une contamination de l'homme.

4. *Contrôle de la salubrité des denrées alimentaires d'origine animale* pour ne permettre la mise dans le commerce que de denrées alimentaires impeccables à la suite de l'inspection des viandes et du contrôle des laits.

5. *Recherche de résidus* (médicaments, antibiotiques, hormones, polluants chimiques et pesticides divers) dans le lait et la viande par des analyses de routine et par des sondages.

On constate que cette quintuple mission n'a qu'un seul objectif final qui est la protection du consommateur et la sauvegarde de la santé publique.

Ceci étant exposé, nous en venons maintenant directement à l'objet qui fait le titre de notre exposé où nous précisons immédiatement que le mot biologique doit être placé entre guillemets.

Il existe plusieurs formes, plusieurs techniques, plusieurs méthodes et surtout plusieurs conceptions et plusieurs écoles de l'agriculture dite biologique, que nous nous permettons de résumer :

a) Albert Howard, en Angleterre et aux Indes. Ferme expérimentale de Haughley.

b) Rudolf Steiner, Théosophe en Allemagne. Méthode répandue par E. Pfeiffer, surtout en Allemagne, en Hollande et aux Etats-Unis. Cette méthode bio-dynamique est fondée sur des considérations anthroposophiques et sur les constellations cosmiques. Les adeptes de cette méthode sont même opposés aux vaccinations animales.

c) Dr H. Müller en Suisse (500 à 700 exploitations sur 97 200 = 0,7%). Méthode organo-biologique avec examens microbiologiques des sols.

d) Lemaire-Boucher en France (300 000 ha en France). Méthode biologique. Ses partisans parlent de transmutations biologiques par compostage.

Ces méthodes diffèrent sur certaines techniques (utilisation d'extraits de plantes, de pierres moulues ou d'algues marines). La plupart ont recours à l'utilisation de déchets végétaux ou animaux compostés (os, cornes, poils).

En résumé, on pourrait relever la distinction principale suivante :

- les partisans des cultures dites « biologiques » mettent l'accent sur la culture et la santé du sol. Ils estiment que les plantes issues d'un milieu sain, auront toutes les chances d'être elles-mêmes vigoureuses et saines ;
- la culture traditionnelle se fonde sur le bilan des exportations par les récoltes et l'apport compensatoire, des éléments minéraux prélevés, sous forme d'engrais, théorie déduite par Justus von Liebig, chimiste allemand.

Dans le premier cas, le sol est soigné comme un être vivant. On n'utilise que des engrais organiques, mais aucun engrais chimique et aucun pesticide

et on préconise des labours peu profonds. Dans le second cas, on considère le sol comme le support de la plante et le réservoir d'éléments fertilisants, et on remet simplement ce que la plante y a prélevé.

Dans la culture biologique, on note des rendements souvent inférieurs à ceux obtenus en culture traditionnelle, avec engrais et pesticides. Par contre, la qualité des produits (saveur, conservation) paraît meilleure pour les produits « biologiques ».

A des parlementaires qui l'interpelaient en 1972 sur l'agriculture dite « biologique », le ministre français de l'agriculture a répondu en substance :

1. L'agriculture appelée « biologique » par ses propagandistes est une méthode d'exploitation qui vise à retourner aux conditions de production des végétaux et des animaux telles qu'elles étaient pratiquées il y a 150 ans, avant l'utilisation des engrais et des pesticides chimiques.

2. Les denrées alimentaires couramment consommées n'ont pas à être qualifiées de « biologiques » puisqu'elles le sont par nature, quel que soit leur mode d'obtention, de préparation ou de stockage. En effet, cette terminologie qui tend à conférer aux produits des vertus particulières et déterminantes que ne posséderaient pas des denrées d'apparence analogue est susceptible de créer, dans l'esprit de l'acheteur, une confusion sur les qualités substantielles, les critères qu'elle évoque étant en fait l'apanage de tous les aliments. Pour ce qui est de l'épithète « sain », il convient d'observer qu'il n'est pas possible de réserver ce terme pour une seule catégorie de produits destinés à l'alimentation de l'homme ou des animaux, étant entendu que toutes les denrées commercialisées doivent satisfaire, pour le moins, un seuil minimum d'innocuité et que les « additifs » ne sont employés qu'à des doses strictement réglementées. Au demeurant, tout ce qui est dans la nature n'est pas forcément « sain ».

3. Une comparaison globale des deux systèmes d'exploitation, qui doit obligatoirement porter sur un nombre d'années suffisant, n'a jamais été envisagée en France en raison de son coût et des difficultés qu'elle présente. Mais elle a été réalisée aux Etats-Unis, grâce à l'intervention d'un mécène, par une station expérimentale et dans une ferme divisées en deux parties fournissant des produits utilisés pour nourrir des animaux jumeaux; cette comparaison n'a donné qu'un seul résultat significatif: il faut environ trois fois plus de surface avec les méthodes dites biologiques pour obtenir la même quantité de produit.

Si l'on considère que le but primordial de l'agriculture est la production aussi bien quantitative que qualitative de denrées alimentaires d'origine végétale et animale, on constate que l'agriculture biologique est stagnante, donc en principe plus ou moins rentable. L'agriculture doit être au contraire dynamique et moderne, de manière à pouvoir rester compétitive. La recherche agronomique doit tendre à mettre au point des méthodes de lutte antiparasitaire pour réduire le nombre des pesticides et à recommander les produits les

moins dangereux. Elle doit rechercher les équilibres minéraux optimaux pour l'alimentation des plantes. Par la génétique elle doit essayer d'obtenir des types variétaux de plus en plus résistants aux parasites et champignons, afin de diminuer l'emploi des pesticides. La physiologie et la biochimie s'occupent d'améliorer la valeur nutritionnelle des produits agricoles. Produire suffisamment de protéines aux meilleures conditions, tel est l'objectif final.

L'agriculture biologique est finalement l'affaire des adeptes de cette méthode et tant qu'ils sont peu nombreux, ils ne nuisent pas à l'approvisionnement de la population. Mais il y a un autre aspect du problème à considérer, c'est l'utilisation abusive du mot «biologique» contre laquelle nous nous élevons avec vigueur. Comment peut-on concevoir une production végétale ou animale autrement que biologiquement? Ces productions sont de toute manière biologiques, donc l'expression «agriculture biologique» est un pléonasma. Celui qui pourra produire un lait synthétique ou une viande artificielle ou des œufs sans volaille fera fortune. On a prôné, il y a un certain temps, une viande synthétique. En réalité, il ne s'agissait pas d'une viande synthétique mais d'une denrée de remplacement, d'un ersatz des protéines animales par des protéines végétales, en l'occurrence le soja.

Il y a une autre considération qui nous incite à nous élever contre l'expression «agriculture biologique». Le non-initié ou le citoyen serait tenté de croire que les produits d'une agriculture biologique sont supérieurs, inoffensifs et plus sains que tous les autres produits agricoles. Or, en réalité, cela ne peut pas être le cas, pour la simple raison que ce producteur ne pourra jamais garantir que ses produits ne contiennent pas trop de plomb s'il habite à proximité d'une grande voie de communication automobile ou ne contiennent pas trop de fluor ou d'arsenic s'il habite dans certaines régions. Que se passera-t-il si on décèle des traces de cuivre ou de mercure (farine de poisson) dans ces produits, voire même des éléments radio-actifs?

En conclusion nous n'irons cependant pas jusqu'à prétendre que les produits agricoles se prévalant du qualificatif «biologique» représentent une fraude passible de sanctions, non; mais ils représentent tout au moins une tromperie et une mystification du consommateur sur les vertus spécifiques de ces produits.

Pour terminer, nous considérons que l'agriculture biologique ne peut pas être une réalité parce que statique. En revanche, c'est un mythe qu'il faut détruire parce qu'elle n'est pas très différente de l'agriculture moderne d'une part, et parce qu'elle est susceptible d'induire le consommateur en erreur d'autre part.

La seule dénomination qui pourrait être admise légalement serait: «cultivé, emmagasiné sans utilisation de produits antiparasitaires ou sans utilisation d'engrais chimiques».

Par ailleurs, nous estimons que les dispositions prévues par la législation sur les toxiques, par le livre des engrais, par la législation sur les denrées alimentaires et sur le contrôle des viandes sont parfaitement à même de protéger

la population contre les abus, les pollutions et les nuisances, à condition que les contrôles soient efficaces et la répression des fraudes sévère.

Les vétérinaires ont donc un intérêt certain à ce que l'agriculture soit prospère et capable d'approvisionner la population en denrées alimentaires de qualité irréprochable et en suffisance.

Résumé

Le vétérinaire occupe une place unique et prépondérante entre le producteur de denrées alimentaires d'origine animale et le consommateur des protéines produites par le premier. Il doit défendre les intérêts économiques de l'agriculteur d'une part, il doit protéger le consommateur et sauvegarder la santé publique d'autre part.

L'agriculture a pour but essentiel d'assurer l'alimentation des peuples tant en quantité qu'en produits de qualité malgré l'accroissement démographique continu. Différents impératifs obligent l'agriculture à évoluer pour augmenter sa productivité.

L'agriculture dite «biologique» n'est qu'une forme particulière de l'agriculture en général, ses partisans ne sont pas très nombreux et il n'est pas démontré que cette agriculture produise mieux, davantage et meilleur marché. Cette technique est une réaction contre l'emploi de produits chimiques sensés menacer la santé du sol.

L'accouplement du qualificatif «biologique» au substantif «agriculture» doit être rejeté et proscrit avec vigueur pour quatre raisons :

- il s'agit d'un pléonasma,
- il est susceptible d'induire l'acheteur en erreur,
- tous les produits alimentaires doivent être sains et inoffensifs, ils doivent satisfaire rigoureusement aux exigences de la législation,
- les mots «sain», «naturel», «biologique», etc. sont superflus, car ils laisseraient sous-entendre que les produits similaires des concurrents seraient de moindre qualité, malsains et artificiels.

Zusammenfassung

Der Tierarzt nimmt eine besondere und entscheidende Stellung zwischen dem Produzenten und dem Verbraucher von Proteinen tierischer Herkunft ein. Er muß einerseits die wirtschaftlichen Interessen des Landwirtes verteidigen, andererseits den Konsumenten schützen und die öffentliche Gesundheit erhalten.

Es ist das Hauptziel der Landwirtschaft, trotz anhaltender Vermehrung der Weltbevölkerung deren Ernährung sowohl in quantitativer wie in qualitativer Hinsicht zu sichern. Verschiedene Gründe zwingen die Landwirtschaft, ihre Arbeitsmethoden zu verbessern, um die Produktivität zu steigern.

Der sogenannte «biologische» Landbau ist nur eine besondere Form der allgemeinen Landwirtschaft. Unter seinen Anhängern findet man nur eine kleine Zahl Landwirte. Es ist nicht bewiesen, daß auf diese Art besser, mehr und billiger produziert wird. Die biologische Produktionsform ist eine Reaktion auf die Verwendung von künstlichem Dünger und chemischen Schädlingsbekämpfungsmitteln, die dem Boden schaden sollen.

Die Verbindung der Bezeichnung «biologisch» mit dem Substantiv «Landwirtschaft» muß aus den 4 folgenden Gründen energisch verworfen werden :

- es handelt sich um einen Pleonasmus,
- der Käufer wird dadurch irreführt,
- alle Lebensmittel müssen gesund, ungefährlich für den Verbraucher sein und streng den gesetzlichen Bestimmungen entsprechen,
- die Worte «gesund», «natürlich», «biologisch» sind überflüssig, denn sie ließen vermuten, daß gleichartige Produkte der Konkurrenten ungesund, künstlich und von minderer Qualität seien.

Riassunto

Il veterinario assume una particolare posizione fra il produttore ed il consumatore di proteine d'origine animale. Egli deve difendere gli interessi economici dell'agricoltore, e d'altro canto deve difendere il consumatore e la salute pubblica.

È compito principale dell'agricoltura, tenendo conto dello aumento della popolazione mondiale, di garantire il suo nutrimento dal lato quantitativo e da quello qualitativo. Diversi motivi inducono l'agricoltura a migliorare i metodi di lavoro ed aumentare la produttività.

La cosiddetta agricoltura «biologica» è solo una forma particolare dell'agricoltura generale. Fra i suoi sostenitori si trova solo una piccola parte di agricoltori. Non è dimostrato che con questo sistema si lavora meglio e si produce a miglior mercato. La forma di produzione biologica è una reazione all'uso della concimazione chimica ed alla lotta chimica contro i parassiti, che dovrebbe danneggiare il terreno.

L'abbinamento del concetto «biologico» con il sostantivo «agricoltura» deve esser respinto energicamente per i seguenti 4 motivi:

- si tratta di un pleonasma,
- il compratore viene tratto in inganno,
- tutti i generi alimentari devono esser sani, non dannosi per il consumatore, e corrispondere rigorosamente alle disposizioni legali,
- le parole «sano», «naturale», «biologico» sono inutili, poiché fanno ritenere che prodotti simili della concorrenza non siano sani, siano artificiali e di qualità inferiore.

Summary

The veterinarian has a special and decisive position as intermediary between the producers and consumers of animal proteins. On the one hand his duty is to support the economic interests of the farmer and on the other he must protect the consumer and ensure public health.

The chief aim of agriculture is to assure that there is enough food, both in quantity and quality, for everybody, in spite of the fact that the world's population is constantly increasing. For various reasons agriculture is compelled to improve its methods and increase its production.

The so-called "biological" method is only one particular form of agriculture in general. Only a few farmers are found among its supporters. There is no proof that this method leads to better, greater or cheaper production. It is a reaction against the use of artificial manures and chemical pesticides which are believed to damage the soil.

The connecting of the adjective "biological" with the noun "agriculture" must be emphatically rejected, for the 4 following reasons:

- it is a pleonasm,
- the consumer is misled by it,
- all foodstuffs must be healthy, safe for the consumer and in strict conformity with the legal regulations,
- the words "healthy", "natural" and "biological" are superfluous because they could lead to the assumption that similar products from other farms must be unhealthy, artificial and of inferior quality.